

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Albi, le 13 janvier 2025

**Compte-rendu de la commission de suivi de site (CSS)  
EPC FRANCE du vendredi 6 décembre 2024  
à la mairie de Montdragon**

**Participants :** Voir liste en annexe

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 30 mai 2022
- Bilans annuels 2022/2023 des activités de la société EPC France
- Actions réalisées au titre des années 2023/2024 par l'inspection des installations classées
- Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h00, sous la présidence de M. Berly, chef de l'UiD Tarn-Aveyron de la DREAL Occitanie.*

*L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.*

*M. le sous-préfet de Castres est excusé.*

**1 - Approbation du compte-rendu de la CSS du 30 mai 2022**

*Le compte-rendu de la CSS du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.*

**2 - Bilans annuels 2022/2023 des activités de la société EPC France**

Le représentant QSE présente le bilan 2022/2023.

Une revue de direction a été réalisée en avril 2024, comprenant le bilan des audits et inspections, le bilan des actions et des indicateurs, le bilan des accidents du travail et le bilan des remontées d'information (RI) et des retours d'expériences (REX).

Les performances SGS sont présentées.

Il est demandé par le chef de l'UID de la DREAL de fixer l'attention sur les axes de progrès du site de Montdragon, lors de la prochaine CSS.

Les certifications ISO 9001, 14001, 45001 ont été renouvelées et la certification 22301-PCA a été maintenue. Les audits de certifications sont réalisés tous les trois ans et les audits de suivi sont annuels. L'ensemble des formations a été réalisé.

Le maire de Graulhet souligne l'importance de la formation Cap Santé pour le personnel.

Le représentant QSE précise que la formation Cap Santé est réalisée par un organisme extérieur et vise à améliorer le comportement.

Une inspection inopinée de la DREAL a été réalisée le 28 mai 2024, avec pour thème le déclenchement du POI.

Un contrôle inopiné de la DREAL Transport a été réalisé en mai 2023.

En 2023, deux inspections de la DREAL ont été réalisées le 26 mai et le 5 juillet concernant le retour d'expérience sur l'accidentologie et la gestion des stocks, des MMR et de la sirène PPI.

En 2022, l'inspection de la DREAL a été réalisée le 28 juin, avec pour thème la sous-traitance.

Le chef de l'UiD de la DREAL signale que les contrôles de la DREAL Transport sont effectués sur site ou sur bord de route permettant de vérifier le transport de matières dangereuses, la vitesse de camion, le temps de travail des chauffeurs, le bâchage, etc.

Le représentant du SIDPC souhaite connaître le type de signal concernant la sirène PPI de l'exploitant.

Le représentant QSE de la société EPC France indique qu'il s'agit du signal national.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si la sirène est entendue.

Mme Costes, riveraine, répond par la positive.

Le représentant du SDIS informe que la sirène déclenchée par le système SAIP ou par l'exploitant correspond à un seul signal signifiant évacuation ou confinement. Il précise que pour le secteur de Montdragon, si la sirène PPI retentit, il faut se confiner et laisser les fenêtres ouvertes. Il serait préférable de préciser le comportement à avoir avec un message complémentaire.

L'inspecteur de la DREAL indique que le message complémentaire peut être délivré par FR Alerte, permettant de déclencher tous les téléphones portables bordant dans une zone définie et précisant les consignes à réaliser. FR Alerte est un système déclenché par la Préfecture.

Le chef de l'UiD de la DREAL souhaite connaître l'emplacement de la sirène PPI sur le site de l'exploitant.

Le gestionnaire de dépôt de EPC France indique que cette dernière se trouve à l'entrée du site.

Le maire de Saint-Julien du Puy souhaite savoir si la sirène sonne tous les premiers mercredis du mois et précise ne l'avoir jamais entendu.

Le chef de l'UiD de la DREAL répond par la positive.

Le chef de l'UiD de la DREAL souhaite connaître les circonstances de l'accident de travail noté en 2024.

Le représentant QSE de la société EPC France explique les faits : lors d'un déchargement, une pompe est tombée sur la jambe d'un employé. Une deuxième accident a eu lieu la semaine précédant la CSS, avec un chariot élévateur.

La représentante de l'inspection du travail ajoute que le heurt de piéton avec un engin de levage est la première cause d'accident de travail. De nombreuses actions correctives peuvent être mises en place.

Les faits marquants et les retours d'expériences sont présentés par les représentants de la société.

L'inspecteur de la DREAL précise qu'une étude de dangers (EDD) autoportante a été réalisée, afin de mettre à jour les modifications apportées au site en 2018 et 2019. L'EDD est réexaminée tous les cinq ans. Le prochain réexamen devra avoir lieu avant le 31 janvier 2027.

Le gestionnaire de dépôt ajoute que la société recherche toujours un prestataire local pour recycler les cartons.

Quant à ce sujet, il est évoqué par le maire de Graulhet de reprendre contact avec la société Tryfil.

Le représentant QSE de la société informe que depuis l'orage de juillet 2024, un câble télécom pend en travers de la route, empêchant ainsi la circulation des véhicules à grand gabarite notamment les camions. Ils doivent alors contourner l'obstacle et passer par le champ pour se rendre sur site.

Le chef de l'UiD de la DREAL signale que le sujet va être examiné avec l'appui du SIDPC.

Le projet photovoltaïque en cours est présenté. Celui-ci sera situé sur trois zones agricoles autour du site.

L'inspecteur de la DREAL précise que le code de l'environnement a été modifié afin d'autoriser, sous conditions, les projets photovoltaïques à l'intérieur des PPRT (plan de prévention des risques technologiques).

Le chef de l'UiD de la DREAL souhaite, lors de la prochaine CSS, connaître les chiffres du site de Montdragon, afin d'analyser la répercussion de l'activité.

### **3 - Actions réalisées au titre des années 2023/2024 par l'inspection des installations classées**

L'inspecteur de la DREAL présente les inspections réalisées au cours des années 2022-2024.

En 2022, une inspection a été réalisée le 28 juin sur le thème de la sous-traitance. 14 points ont été contrôlés, n'entraînant aucune non-conformité, ni observation. L'exploitant dispose d'une organisation prenant en compte explicitement l'intervention d'entreprises extérieures.

En 2023, deux inspections ont été réalisées :

- 26 mai 2023, sur le thème du retour d'expérience sur l'accidentologie. 5 points ont été contrôlés, entraînant 4 observations. Une réponse satisfaisante a été adressée par l'exploitant, le 28 juin 2023.
- 5 juillet 2023 sur les thèmes de l'état des stocks, des MMR (mesures de maîtrise des risques) et de la sirène PPI. 6 points ont été contrôlés, entraînant une observation. L'exploitant a apporté une réponse satisfaisante, le 28 juillet 2023.

Il est à noter que l'inspecteur de la DREAL s'est rendu au hameau « La Roque », situé à environ 1100 à 1200 mètres à vol d'oiseau du dépôt et a vérifié que le son émis par la sirène PPI était audible à cette distance.

En 2024, une inspection inopinée a été réalisée le 28 mai, sur le thème du déclenchement de POI, action nationale. 15 points ont été contrôlés, entraînant une non-conformité. Une réponse satisfaisante a été envoyée par l'exploitant, le 25 juin 2024 ; complétée par un courrier électronique le 16 juillet 2024.

La notice de réexamen de l'EDD a été déposée en mai 2021. Le rapport de l'inspection des installations classées en date du 9 octobre 2024 révèle un nouvel accident majeur, suite à l'aménagement d'une nouvelle aire de chargement des fourgons. Une mise à jour du plan particulier d'intervention (PPI) est proposée. Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 2 décembre 2024 fixant la prochaine échéance du réexamen de l'EDD au 31 janvier 2027.

Le représentant du SIDPC signale que le PPI est en cours de révision et sera transmis courant premier semestre 2025. L'exercice terrain sera ensuite planifié.

Le chef de l'UiD de la DREAL ajoute que FR Alerte peut être testé lors de l'exercice PPI.

Le gestionnaire de dépôt précise, lors de l'exercice inopiné, qu'il n'a pas réussi à joindre l'astreinte du SIDPC.

Le représentant du SIDPC signale que la chaîne d'alerte passe par le standard de la préfecture et l'appel au SIDPC doit survenir dans les meilleurs délais. Ce point sera corrigé en interne.

#### 4 - Questions diverses

Mme Costes signale qu'un riverain a des difficultés à se faire rembourser les travaux de renforcement du bâti (mise en place de triple vitrage) réalisés.

Le chef de l'UiD de la DREAL souhaite avoir les coordonnées de la personne concernée.

Le gestionnaire de dépôt demande si la maison construite sans permis de construire a été démolie.

Le maire de Montdragon indique que la maison devrait être détruite en 2025.

L'inspecteur de la DREAL propose qu'une visite du site soit réalisée lors de la prochaine CSS.

Le représentant du SDIS précise que l'accessibilité du dépôt par la route où pend le câble télécom va être contrôlé.

Le maire de Montdragon indique avoir trouvé la commission très utile et souligne l'importance de réaliser une visite sur site pour les nouveaux membres.

Selon le maire de Graulhet, le périmètre du site est bien sécurisé.

Le représentant de la mairie de Labessière-Candeil se dit rassuré quant au site.

Il est ajouté par le représentant du SIDPC qu'il est important que les risques présents sur le site soient identifiés sur le plan communal de sauvegarde.

Le maire de Montdragon répond par la positive et précise que le document est transmis à l'ensemble de la population.

Le chef d'UiD remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 11h55.

Le chef de l'UiD Tarn-Aveyron



Frédéric BERLY

Annexe : Liste des participants  
 CSS EPC FRANCE  
 Le 6 décembre 2024

INTITULE	FONCTION	NOM	
<b>Collège administration</b>			
Préfecture du Tarn	sous-préfet	M. GANDRA-MORENO	Excusé
Préfecture du Tarn	SIDPC	JEAY Pierrick KOPP Bruno	Présent Présent
DREAL	Le chef de l'UID Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric BODY Laurent	Présent Présent
Agence régionale de santé	Le délégué départemental ou son représentant	-	Absent
SDIS	Le directeur ou son représentant	BEAU Jean-Marie GAU Guillaume	Présent Présent
DDETSPP (exDIRECCTE)	Le Chef de l'unité territoriale ou son représentant	CHAMFRAULT Anne	Présente
DDT	Le délégué départemental ou son représentant	-	Excusée
<b>Collège collectivités territoriales</b>			
Mairie de Montdragon	Le maire ou son représentant	VERNHES Gilbert	Présent
Mairie de Graulhet	Le maire ou son représentant	AZNAR Blaise	Présent
Mairie de Saint-Julien du Puy	Le maire ou son représentant	MAZARS Eric	Présent
Mairie de Labessière - Candeil	Le maire ou son représentant	HACK Dieter	Présent
Conseil Départemental	Le président ou son représentant	-	Excusé
<b>Collège riverains</b>			
Riverain		COSTES Marie-Pierre	Présente
Société OCCITANIS	Le directeur ou son représentant		
Syndicat mixte départemental TRYFIL	Le directeur ou son représentant	LAVAL Vincent	Présent
<b>Collège exploitants</b>			
EPC FRANCE	Le directeur ou son représentant	M. CAPPELLO Kévin	Présent
<b>Collège salariés</b>			
EPC FRANCE	Le directeur ou son représentant	M. MAS Olivier	Présent